

RENTRÉE SCOLAIRE – 2022

Rentrée scolaire : Aide accordée jusqu'aux 25 ans révolus de l'enfant sur remise du certificat d'enseignement secondaire ou supérieur.
La date limite pour le certificat est le 30 septembre pour l'enseignement secondaire et le 31 octobre pour l'enseignement supérieur.

POUR LA 1^{ÈRE} ANNÉE DE CYCLE	Jusqu'à 750 QF1	751 à 900 QF2	901 à 1050 QF3	1051 à 1200 QF4	1201 à 1600 QF5	1601 à 2100 QF6	2101 à 2500 QF7	2501 et + QF8
SECONDE BAC PRO - BEP - CAP CONTRAT D'ETUDES PAR ALTERNANCE	70,00 €	60,00 €	50,00 €	40,00 €	30,00 €	20,00 €	15,00 €	10,00 €
FACULTÉ - BTS FORMATION SUPERIEURE ECOLE PROFESSIONNELLE	110,00 €	80,00 €	70,00 €	60,00 €	50,00 €	40,00 €	30,00 €	20,00 €

	10 ANS	13 ANS	16 ANS	18 ANS
ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP	60,00 €	80,00 €	100,00 €	120,00 €

Aide accordée sur présentation d'un certificat de scolarité ou équivalent de l'établissement spécialisé